



Communiqué CGT



des agents territoriaux de Pontault-Combault

Droit de grève : la municipalité de Pontault-Combault s'attaque aux droits d'expression démocratiques des personnels territoriaux



Pour rappel, le droit de grève en France est un droit fondamental à valeur constitutionnelle (préambule de la Constitution du 27 octobre 1946).

Alors qu'aucune organisation de représentants du personnel n'a accepté de signer un quelconque protocole d'accord, tel que prévu par la loi du 6 Aout 2019, la majorité municipale de Pontault-Combault a décidé son passage en force pour restreindre le droit de grève des agents de la ville, en votant une délibération mettant en place le service minimum (conseil municipale du 25 janvier 2021). Le Maire, Gilles Bord a choisi l'application de la loi la plus restrictive et la plus liberticide en réduisant drastiquement le droit de grève de 100% à 30% dans de nombreux services par l'utilisation fréquente de la désignation (= réquisition) !

Profitant du contexte sanitaire actuel, cette tentative de priver de nombreux agents de leur droit de grève est révélatrice d'une volonté d'étouffer leur colère quotidienne liée à leurs conditions de travail précaires exercées en sous-effectifs et avec des surcharges de travail sans leur apporter, ainsi qu'aux usagères et usagers, de réponse de fond.

Le syndicat CGT des Territoriaux de Pontault-Combault dénonce fermement le procédé imposé par l'autorité territoriale qui tend à mettre en opposition les agents et les usagers du Service Public en laissant entendre que la dégradation des conditions d'accueil au sein des structures municipales est du fait des personnels en lutte. Les agents des services concernés (petite enfance, accueil scolaire & périscolaire, restauration scolaire, animation, maintien à domicile), se sont toujours mobilisé.e.s pour un service public de qualité, véritable investissement pour l'avenir de nos enfants et de nos ancien.ne.s.

Ce n'est pas la destruction du droit de grève qui favorisera l'amélioration du service rendu aux usagères et usagers mais bien la prise en compte des revendications des professionnel.le.s. C'est pourquoi, le syndicat CGT des Territoriaux de Pontault-Combault tient à rappeler qu'une grève est un acte important de responsabilité pour obtenir des meilleures conditions de travail.

La CGT dénonce avec force cette offensive anti-démocratique qui est une attaque directe à nos libertés républicaines. Les réactionnaires et les néo-libéraux veulent à tout prix mettre en place cette réforme macroniste au pas de charge en marquant clairement leur opposition au camp des travailleuses et travailleurs dans un contexte sanitaire plus que difficile.

Le syndicat CGT demande l'abrogation immédiate de cette délibération au prochain conseil municipal.

**Pour un droit de grève inaliénable, résistons ensemble
aux tentatives d'attaque des employeurs ! Faisons entendre nos voix !**



CGT des territoriaux de Pontault-Combault

5, place du Général Leclerc
77340 Pontault-Combault
01 70 05 42 16

cgtpontaultcombault@gmail.com